

Questionnaire pour les États membres sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement

Mesures prises par les États membres et les organisations de producteurs pour se conformer à l'obligation de débarquement

1. Avez-vous lancé, soutenu, participé à ou mis en œuvre toute mesure et/ou étude pouvant éviter la prise de captures non désirées par le biais de changements spatio-temporels des pratiques de pêche (par exemple, études/essais sur les fermetures en temps réel) ? Oui/Non
Veuillez préciser le type de mesures ou d'études effectuées.

2. À quels segments de flotte et quelles pêcheries s'appliquent ces mesures et/ou ces études ?

3. Dans quelle proportion ces mesures et/ou études ont été adoptées dans les flottes de segment/les pêcheries où elles sont applicables ?
Veuillez fournir le nombre et la proportion de navires dans le segment/la pêcherie.

4. Avez-vous initié des changements dans votre système de gestion des quotas pour la mise en œuvre de l'obligation de débarquement ? Oui/Non
Veuillez préciser ces changements.

5. Concernant les stocks devant respecter les limites de capture, avez-vous effectué une analyse quantitative pour identifier les potentiels problèmes de quotas limitants au niveau national ? Oui/Non
Veuillez fournir des détails.

6. Avez-vous recherché des exemptions à l'obligation de débarquement (soit pour des raisons de taux de survie élevés ou d'exemptions de minimis) dans l'élaboration de recommandations régionales communes ? Oui/Non
Veuillez notifier les détails de chaque exemption recherchée.

7. Quelles études ou preuves avez-vous recueilli ou produit pour appuyer une telle demande ?

8. Quelles mesures avez-vous pris pour assurer que le nombre de captures rejetées dans le cadre des exemptions de minimis ne dépasse pas le volume autorisé dans l'acte délégué ?

9. Quelle a été l'utilisation des exemptions de minimis accordées dans le segment de flotte/ la pêcherie dans lequel/laquelle l'exemption est applicable ?
Veuillez fournir le poids et la proportion totale des prises rejetées dans le cadre de cette exemption pour chaque segment de flotte/pêcherie dans lequel une exemption est applicable.

10. Est-ce que certains de vos navires ont utilisé la disposition pour rejeter des poissons endommagés par des prédateurs ? Oui/Non
Veuillez préciser le poids total de prise de chaque espèce rejetée pour chaque segment de flotte/pêcherie concernés.

11. Concernant les stocks devant respecter les limites de capture, avez-vous utilisé les dispositions pour la flexibilité pluriannuelle ou inter espèce ? Oui/Non
Merci d'identifier quelle flexibilité (ou flexibilités) vous avez utilisé, et les réaffectations correspondantes des possibilités de pêche pour les stocks concernés.

12. Dans le cas d'élaboration de recommandations conjointes, des consultations auprès de conseils consultatifs ou d'autres acteurs concernés ont-elles eu lieu ? Oui/Non
Veuillez décrire le processus de consultations auprès des conseils consultatifs.
Veuillez décrire le cas échéant, le processus de consultations auprès d'autres acteurs.

13. À la suite de l'adoption de l'acte délégué pour un plan de rejet, des mesures ont-elles été prises pour assurer aux acteurs une bonne compréhension de leurs obligations conformément aux obligations de la loi ? Oui/Non
Veuillez décrire le processus permettant de faire comprendre aux acteurs les obligations qui leur reviennent.

14. Avez-vous réalisé d'autres mesures visant à assurer le respect des dispositions de l'obligation de débarquement non mentionnées dans les questions ci-dessus ? Oui/Non
Veuillez préciser les mesures prises.

15. À quel segment de flotte/quelles pêcheries est-ce que ces études/essais sont applicables ?

16. Dans quelle proportion ces mesures et/ou études ont été adoptées dans les flottes de segment/les pêcheries où elles sont applicables ?
Veuillez fournir le nombre et la proportion de navires dans le segment/ la pêcherie.

Mesures prises par les États membres en ce qui concerne le contrôle de conformité de l'obligation de débarquement

17. Est-ce que les informations ont été transmises aux pêcheurs par les administrations et les agences de contrôle des États membres ? Oui/Non
Sous quelle forme ces informations ont-elles été transmises :

- initiatives destinées aux pêcheurs visant une amélioration de la conformité
- directives pour l'application de l'obligation de débarquement, et pour l'enregistrement exact des prises, etc.
- autres

18. Des directives ont-elles été données aux contrôleurs par les administrations et les agences de contrôle des États membres ? Oui/Non
Sous quelle forme ces informations ont-elles été transmises :

- transmission des directives aux contrôleurs dans le but d'une application efficace et homogène de l'obligation de débarquement.
- organisation de séminaires et de formations pour présenter les directives aux contrôleurs aux niveaux national et régional.

19. De nouveaux outils de contrôle et de suivi ont-ils été utilisés par les États membres ? Oui/Non
Veuillez nous fournir des informations sur :

- les outils de contrôle utilisés dans le cadre de l'obligation de débarquement, c'est-à-dire le système de surveillance électronique à distance, les systèmes traditionnels (surveillance aérienne, inspection en mer), les flottes de référence, etc.
- mesures pour la mise en œuvre de nouveaux outils, y compris des dispositifs de surveillance électronique destinés à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, enregistrement de

chaque pêche, etc.

20. Les administrations et les autorités de contrôle des États membres surveillent-ils les prises en dessous de la taille minimale de référence de conservation pendant et après le débarquement (traçabilité) ? Oui/Non

Veillez fournir des informations sur :

- le nombre total de rejets (par les pêcheries, les flottes de segment) de 2013 à 2016
- les initiatives pour empêcher les prises en dessous de la taille minimale de référence de conservation d'accéder aux circuits commerciaux (notification préalable de débarquement des prises en dessous de la taille minimale de référence de conservation, etc.)
- les mesures adoptées pour surveiller les débarquements sur les marchés aux poissons et sur les criées

21. Le contrôle et la surveillance sont-ils basés sur l'évaluation des risques ? Oui/Non

Veillez fournir des informations sur les outils d'évaluation des risques utilisés et sur les résultats obtenus, y compris ceux mis en œuvre par les groupes d'experts en contrôle régionaux en coopération avec l'AECP.

22. L'approche élaborée par l'AECP de la "dernière pêche observée" a-t-elle été utilisée pour surveiller la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et pour déterminer des cibles potentielles d'inspection ? Oui/Non

Veillez fournir des détails des pêcheries concernées et de l'étendue de l'échantillonnage.

Informations sur l'impact socio-économique de l'obligation de débarquement

23. En utilisant les indicateurs les plus appropriés définis ci-dessous, veuillez fournir des informations relatives aux impacts sociaux-économiques sur :

- la zone de capture
- les entreprises en amont
- les entreprises de transformation
- la consommation et les marchés
- les coûts pour les États membres

Informations sur l'effet de l'obligation de débarquement sur la sécurité à bord des navires de pêche

24. Des cas de surcharge de navires de pêche provoquant des problèmes de stabilité ont-ils été déclarés ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre et la nature de ces cas.

Pouvez-vous les quantifier en termes de :

- nombre de décès ou de blessures graves
- nombre de navires concernés en pourcentage du segment de la flotte spécifique

25. Des cas de surcharge de navires de pêche les forçant à rentrer au port de façon anticipée ont-ils été déclarés ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre et la nature de tels cas.

26. Des incidents ou accidents attribuables à une charge de travail excessive ont-ils été déclarés ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre et la nature de tels incidents ou accidents.

27. Une législation nationale résultant de l'obligation de débarquement, relative à la sécurité à bord des navires de pêche a-t-elle été modifiée ou adoptée ?

Veillez fournir des détails sur cette législation.

28. Avez-vous fourni ou reçu un financement au titre de l'article 32 (santé et sécurité) du FEAMP ou de l'article 3 (opérations éligibles en matière de sécurité) et de l'article 6 (opérations éligibles en matière de conditions de travail) du règlement délégué (UE) 2015/531 de la Commission visant à atténuer les problèmes de sécurité potentiels liés à l'obligation de débarquement ? Oui/Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le nombre de projets concernés et la nature des mesures prises.

Dans la négative, des mesures ont-elles été prises sans avoir été financées par le FEAMP ?

Informations sur l'utilisation et les débouchés des prises en dessous de la taille minimale de référence de conservation d'une espèce soumise à l'obligation de débarquement

29. Quelles utilisations et destinations principales ont été déclarées pour les prises en dessous de la taille minimale de référence de conservation ? Pouvez-vous quantifier ces prises par espèces en termes de volumes, prix par tonne et coûts associés selon les différents débouchés vers lesquels ces prises ont été envoyées ?

30. Avez-vous effectué des études ou des projets pilotes étant donné les utilisations potentielles pour des prises de cette nature ? Oui/Non

Veillez fournir des détails de ces études ou de ces projets pilotes

Informations sur les infrastructures portuaires et les installations des navires de pêche en ce qui concerne l'obligation de débarquement pour chaque pêcherie concernée

31. Avez-vous fourni un financement au titre de l'article 38 du FEAMP pour des modifications à bord de navires de pêche pour la manipulation des prises à bord ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre, la nature et le montant total investi dans ces projets.

32. Avez-vous fourni un financement au titre de l'article 43 du FEAMP pour des investissements dans des infrastructures portuaires, bâtiments de criée et abris pour la manipulation des captures non désirées ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre, la nature et le montant total investi dans ces projets.

33. Avez-vous fourni un financement au titre des articles 68 et 69 du FEAMP pour des investissements en mesures de commercialisation et en transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ? Oui/Non

Veillez préciser le nombre, la nature et le montant total investi dans ces projets.

Informations sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et recommandations pour y remédier

34. Veuillez fournir des informations sur les points suivants :

les difficultés opérationnelles telles que :

- prévention et/ou sélectivité insuffisante pour éviter les captures non souhaitées
- manipulation, stockage et traitement des captures non souhaitées
- financement insuffisant pour adapter le matériel de pêche, les navires et les infrastructures portuaires

Difficultés relatives à la surveillance, au contrôle, et à l'exécution telles que :

- absence de compréhension ou de connaissance des règles
- difficultés à mettre en œuvre et à surveiller les exemptions de minimis et de taux de survie élevés
- problèmes de mise en œuvre en ce qui concerne les processus de contrôle/surveillance ou les infrastructures (par exemple l'adaptation des systèmes d'enregistrement et de communication électroniques)
- Refus de prendre des observateurs à bord

Difficultés à utiliser complètement les possibilités de pêche telles que :

- problèmes de réattribution des quotas pour couvrir les captures non débarquées précédemment
- problèmes de calendrier ou de disponibilités des swaps de quotas
- pêcheries forcées de fermer de façon anticipée à cause des problèmes de quotas limitants